



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Cession de terrains bâtis 40 rue Fontchaudière et 26 rue des Abras**

DE20150511_12	Conseil municipal du 11 mai 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le 13 MAI 2015 Affichée le 13 mai 2015

L'an deux mille quinze le onze mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 21 avril 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme FAVE, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. GUITTON à M. BONNEFONT
- M. DEBROSSE à M. BOURGOIN
- Mme CHAUVET à Mme LASBUGUES
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- M. OZDEMIR à Mme DE MAILLARD
- Mme SERRALHEIRO à M. ACHARKI
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. CHUPIN à Mme BOURGOGNE
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Françoise LEGRAND

**Cession de terrains bâtis 40 rue Fontchaudière et 26 rue des Abras**

Développement urbain  
id : 915

Conseil municipal  
11 mai 2015

12

Rapporteur : Pascal MONIER

En 1998 et 1999, la Ville a acquis les parcelles bâties situées 40 rue Fontchaudière, cadastrée AR 1, et 26 rue de Abras, cadastrée AR 251, en vue de l'élargissement de la rue des Abras pour lequel un emplacement réservé était inscrit au Plan Local d'Urbanisme.

En raison des nouvelles liaisons créées sur le quartier de Saint Cybard qui permettent une desserte satisfaisante sans avoir besoin de recourir à l'élargissement de la rue des Abras, cette servitude a été supprimée par délibération en date du 4 octobre 2010.

Ces immeubles, ne présentant plus d'utilité pour la Ville, ont été cédés en novembre 2012 à la SAEML Territoires Charente au titre de la participation de la ville au budget prévisionnel de la Convention Publique d'Aménagement (CPA) pour une valeur de 97 900 €.

Par suite de la résiliation de la C.P.A., la Ville a repris dans son patrimoine ces biens par acte du 26 juin 2013.

Par avis en date du 20 août 2014, le Service Local du Domaine les a estimés à 40 000 €, au vu de l'état d'abandon.

Ces maisons continuent de se dégrader. Aussi, la Ville les a mises en vente (en un seul lot) par voie d'affichage sur site ainsi que sur le site Internet de la Ville en septembre 2014.

Il s'agit :

- d'une parcelle qui comporte une maison d'habitation d'environ 90 m<sup>2</sup>, sur un terrain situé 40 rue Fontchaudière, cadastré AR 1, d'une superficie totale de 155 m<sup>2</sup>,
- d'une parcelle qui comporte une maison d'habitation d'environ 50 m<sup>2</sup>, sur un terrain situé 26 rue des Abras, cadastré section AR 251, d'une superficie totale de 224 m<sup>2</sup>.

Depuis le 15 septembre 2014, 15 personnes ont manifesté leur intérêt. Cependant, trois offres seulement ont été formulées dont une de M. MANCIA et Mme BASSANT, au prix de 72 000 €, approuvée par délibération n° 11 du Conseil municipal du 10 décembre 2014.

Par courrier en date du 9 février 2015, M. MANCIA et Mme BASSANT ont informé la Ville qu'ils abandonnaient leur projet d'acquisition, au vu du coût des travaux plus élevé qu'escompté.

Ce bien étant à nouveau disponible à la vente, Monsieur et Madame AIGUILLON, par courrier du 23 mars 2015, ont fait une offre d'acquisition au prix de 68 000 €.

Il vous est proposé de retenir cette offre à 68 000 € et :

- de rapporter la délibération du Conseil municipal n° 11 du 10 décembre 2014 ;
- d'approuver la cession des parcelles bâties cadastrées section AR 1 et AR 251, d'une superficie totale de 379 m<sup>2</sup>, moyennant le prix ferme et définitif de 68 000 € net vendeur à M. et Mme AIGUILLON Philippe domiciliés 135 rue de Paris à Angoulême (16000) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente ainsi que l'acte authentique dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

La recette en résultant sera constatée au budget principal de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
11 mai 2015

Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



